



Résumé de l'état des lieux général pour les prisons wallonnes

ORIGINE DE L'ÉTAT DES LIEUX

En milieu carcéral, la santé et la promotion de la santé font l'objet, depuis plusieurs années, d'une attention accrue. Tout comme le rapport parlementaire Salvi de 2016, l'étude du KCE souligne des **manquements importants en matière de santé dans les prisons**, depuis la promotion de la santé et la prévention jusqu'à l'administration des soins et la continuité des soins durant et après l'incarcération (KCE, 2017). Afin de progresser vers une meilleure prise en charge de la santé globale des détenu·e·s, l'ASBL Un pass dans l'impasse (UPDI) a été désignée par le Gouvernement wallon pour porter un projet en promotion de la santé et d'accompagnement des détenu·e·s en matière de santé mentale, gestion des assuétudes et réduction des risques dans les prisons wallonnes.

La première étape du projet consistait en un **état des lieux**, réalisé avec l'appui scientifique et méthodologique de la plateforme interfacultaire ESPRist-ULiège. En raison notamment des délais restreints, ainsi que des importants obstacles issus de l'organisation institutionnelle et de la crise sanitaire, l'enquête n'est pas parvenue à mobiliser l'entièreté des acteurs du milieu carcéral. Néanmoins, le **nombre conséquent d'entretiens** (181), réalisés auprès des détenu·e·s par Un pass dans l'impasse, garantit la solidité des résultats relatifs à leur vécu carcéral. Ceux-ci ont été formulés en suivant une approche basée sur les **déterminants de la santé**, c'est-à-dire les différents facteurs individuels, collectifs et environnementaux participant à la santé des individus. Ceux-ci ont été analysés au travers de quatre pôles qui structurent le rapport transversal : l'état de santé des détenu·e·s, le milieu et les modes de vie, les services de santé et de prévention et, enfin, le contexte global.



SANTÉ SOCIALE

La santé sociale des détenu·e·s a été particulièrement malmenée par la crise sanitaire et le confinement des établissements pénitentiaires. Or, même en temps normal, les relations familiales et amicales sont **fondamentales au bien-être des détenu·e·s**. Les personnes isolé·e·s et/ou séparé·e·s de leurs proches sont beaucoup plus enclin·e·s à présenter une détresse psychologique importante, voire des idéations suicidaires. En outre, les relations conflictuelles avec les agent·e·s pénitentiaires sont un important facteur de **mal-être quotidien**, ainsi que de colère. Elles ont un impact négatif conséquent sur le bien-être des détenu·e·s, lorsqu'elles sont marquées par **le racisme, l'homophobie ou la violence physique**. Au contraire, les agent·e·s qui se donnent une **mission sociale** sont perçu·e·s très positivement par les détenu·e·s qui les considèrent comme un soutien important. Enfin, **les relations aux intervenant·e·s externes sont globalement décrites comme positives**.

Nouer des contacts avec des personnes extérieures au milieu carcéral est bénéfique pour les détenu·e·s en ce qu'ils n'impliquent pas de rapport de force et sont généralement vus comme renforçant l'estime de soi des personnes incarcérées.



SANTÉ PHYSIQUE

La **forte proportion de personnes précarisées** au sein de la population carcérale entraîne de nombreuses fragilités en termes de santé, qui souvent préexistent à l'incarcération. Lorsqu'ils/elles entrent en prison, les détenu·e·s présentent souvent des problématiques importantes d'addictions, des problèmes dentaires parfois sévères ou encore des maladies chroniques peu suivies. Cependant, **les conditions de vie au sein du milieu carcéral** sont également propices à l'aggravation, voire à l'apparition de nouvelles pathologies.

Dans la plupart des établissements pénitentiaires, les **médecins spécialisés sont difficilement**

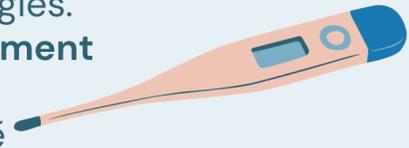
accessibles. Les détenu·e·s vivent parfois plusieurs mois avec de fortes douleurs ou dans l'attente d'un diagnostic. Par ailleurs, ils/elles considèrent en grande majorité

que **la qualité des soins de santé n'est pas équivalente à celle pratiquée à l'extérieur**, notamment en raison de consultations expéditives et sans auscultation. Certain·e·s font état de négligences médicales ayant parfois eu des conséquences graves. Les détenu·e·s se disent néanmoins **conscient·e·s du manque de moyens humains et matériels alloués au personnel médical**, ainsi que des nombreuses contraintes dans l'exercice de leurs fonctions. Les établissements pénitentiaires ne sont globalement **pas non plus outillés pour répondre aux problématiques de dépendances**. Les détenu·e·s sont accompagné·e·s médicalement, via des traitements de substitution, mais manquent d'un suivi psychologique adéquat et spécialisé.

La **mauvaise qualité de l'alimentation** a également été soulignée de façon récurrente dans presque tous les établissements pénitentiaires. En outre, certains établissements disposent de peu d'espace et d'équipements pour permettre aux détenu·e·s de pratiquer une activité physique régulière.

La **sédentarité** en cellule peut être à l'origine de douleurs physiques, tout comme la mauvaise qualité des literies. La **vétusté des infrastructures** constitue également un environnement peu favorable à la santé. Certain·e·s décrivent des moisissures dans les cellules, un manque global d'aération ou encore la présence de souris et de cafards.

Enfin, les détenu·e·s s'estiment globalement **peu informée·e·s sur les problématiques de santé** fréquentes en milieu carcéral. Les informations sont le plus souvent disponibles sous forme écrite mais ce format est jugé inadéquat à la population carcérale (analphabétisme, pas de traduction en langues étrangères, etc.).



SANTÉ MENTALE

Loin devant toutes les autres problématiques, les détenu·e·s présentent globalement une **extrême fragilité et détresse psychologique** qui, à défaut d'être correctement prise en charge, fait souvent l'objet d'une médication lourde. Par ailleurs, les entretiens ont mis en évidence que **près de la moitié des personnes interrogées présentait des idées suicidaires**. En effet, l'effectif des psychologues qui travaillent en milieu pénitentiaire est **largement insuffisant pour répondre à la demande élevée** du côté des détenu·e·s. Par ailleurs, les directions expriment une forte inquiétude quant au nombre important de personnes présentant des **troubles psychiatriques** en milieu carcéral (hors annexes psychiatriques). Cette inquiétude est renforcée par une très faible accessibilité des psychiatres. Si beaucoup de détenu·e·s font état d'un parcours de vie difficile et souvent marqué par la violence, **les conditions de détention décrites ci-dessus ne sont pas non plus favorables à leur bonne santé mentale**. Par ailleurs, la crise sanitaire et le confinement des établissements pénitentiaires ont été des facteurs aggravant, parfois de manière extrême, de la détresse psychologique des détenu·e·s.

En outre, la **faiblesse de l'aide à la réinsertion** est également pointée du doigt. En effet, les détenu·e·s fragilisé·e·s et précarisé·e·s ne sont pas toujours en mesure de réaliser eux/elles-mêmes les démarches nécessaires. Ces détenu·e·s ne sont pas suffisamment accompagné·e·s.

Or, **l'absence de perspective d'avenir constitue un motif important d'inquiétudes et d'angoisses** dans le chef des détenu·e·s qui ne parviennent pas à se projeter dans un futur autre que la récidive. Les lacunes en termes d'aide à la réinsertion sont également une **source importante de colère** pour les personnes incarcérées. Les détenu·e·s sont aussi fortement **sensibles aux discriminations** dont ils/elles sont victimes en raison de leur statut de personne incarcérée. Ils/elles **se sentent exclu·e·s de la société et indésirables**. Cette impression de ne pas avoir sa place et d'être abandonné·e·s conduit non seulement à un **mal-être psychologique mais peut aussi influencer négativement la réinsertion** de la personne qui perd espoir en ses capacités à s'intégrer.

Les conséquences de la détresse psychologique exprimée par les personnes interrogé·e·s sont nombreuses, parmi lesquelles les **idées suicidaires, l'impossibilité de se projeter** dans le futur mais également un **renforcement des problématiques d'addictions**. En effet, la consommation excessive de médicaments ou de drogues est alors perçue comme une échappatoire à la réalité carcérale, tandis que l'augmentation de la consommation de tabac est souvent expliquée par la nécessité de lutter contre le stress et l'ennui.

